PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffe du Tribunal de commerce
Cité Judiciaire Rue du Gal Fabvier - BP 30 108 - 54003 - NANCY Cedex
Téléphone : 0383280692

Numéro du DEPOT : 2004.0740
Date du DEPOT : 27 Février 2004

Ce dépôt concerne la société :

EXPERTIS PARTENAIRES
TECHNOPOLE NANCY BRABOIS - 2, ALLÉE D'EVRY

54600 - VILLERS LES NANCY

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
R.C.S. : NANCY B 423571934
N° de gestion : 1999 B 0391

Nous Greffier du Tribunal de Commerce avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Objet du dépôt :

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

à Nancy le 12 Mars 2004
Le Greffier

Coût insertion Bodacc	
Emoluments :	5,05
I.N.P.I. :	5,90
Frais de poste :	1,00
Total H.T. :	6,05
T.V.A. :	1,19
Total T.T.C. :	13,14

Facture acquittée

Déposant :

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

BP 115
54601 - VILLERS LES NANCY CEDEX

Référence :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
Dépôt du 27 FEV. 2004
R.C.S. N° 99 B 0391

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EXPERTIS PARTENAIRES EN SOCIETE ANONYME

A l'attention des Associés de la Société à Responsabilité Limitée EXPERTIS PARTENAIRES
Technopôle Nancy Brabois 2 Allée d'Evry 54600 VILLERS les NANCY

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce, par décision unanime de vos associés en date du 26 novembre 2003, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nancy, le 22 janvier 2004

Régine COLAS
Commissaire aux comptes
Compagnie régionale de Nancy